



MUNICIPALITÉ DE NAMUR

La séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 11 janvier 2021 à 19 h 30 se tiendra à huis clos suivant l'arrêté ministériel 2020-004 en date du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux autorisant les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication.

Suivant l'arrêté ministériel 2020-029 en date du 26 avril 2020, la séance sera enregistrée afin de conserver son caractère public et sera diffusée par la suite sur le site web namur.ca.

Cependant, si vous avez des questions sur l'ordre du jour, nous vous invitons à les soumettre par courriel à la directrice générale adjointe, Mme Annie Decelles à dir.general@namur.ca

Séance ordinaire du conseil

11 janvier 2021 à 19h30

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Demande de subvention – Emploi d'été pour un étudiant
 - Embauche d'un chef d'équipe
 - Association des directeurs municipaux du Québec – Cotisation 2021
 - Adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités
 - Achat d'une licence ZOOM
 - Dérogation mineure – 463, rue de la Forge
 -
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

* * * * *